



**NAMUR
CAPITALE**



Informations notariales

Les Viviers - Immobilière
chaussée de Marche , 398
5100 Jambes

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infonotaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be

Délivré à Namur, le **05 AOUT 2026**

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 03-07-26

V/réf. : /

Référence dossier : Notaires/42599/2026

Votre correspondant-e : N. GODART

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 100€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 14 octobre 2025.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent-e traitant-e délégué-e

N. GODART

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

Informations notariales

1) Bien situé à JAMBES, Rue Charles Lamquet n°155, paraissant cadastré section A n°177D et appartenant
- Année de construction : 2009 - Statut urbanistique du bien : ensemble immobilier.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
22-05-12	Déclaration environnementale : cabine haute tension
10-10-06	Déclaration environnementale : désamiantage (toiture 400m²)
27-06-06	Permis unique : projet immo "Bord de Meuse"
08-08-06	Assainissement du "Grand Namur"

- Le bien est situé en "Classe A minimum 35 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal et dans un périmètre: "Périmètre d'agglomération".

- Le bien est repris dans le GCU Biens Mosans (A.M 10/11/2011), Séquence 3.

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Moyen.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

- Le bien est repris en zone Fluxys.

- Le bien est repris en zone Périmètre réglementé des enseignes.

- Le bien est repris à l'atlas des sentiers et chemins vicinaux.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Protection patrimoniale accrue.

GCU Enseignes - Site touristique protégé

Lidaxe

La parcelle a été divisée : parcelle reprise dans le présent avis : 177E.

Radon - risque par zone 1km - Risque > 300Bq/m³ 5%-10% et 10 à 20%.